



Bourse du Travail – place Guichard  
69422 Lyon cedex 03

04 78 60 93 25  
interco69@interco.cfdt.fr

27 03 2019

NON à la

Réforme de la fonction publique

Agent.es publics

Mobilisons-nous !

Depuis des décennies les fonctionnaires ont déjà largement contribué à l'effort national pourtant les politiques ne sont toujours pas rassasiés !

Ce 27 mars 2019, en conseil des ministres était présenté l'avant-projet de réforme de la fonction publique.

**Les fédérations CFDT représentants les agent.es publics ont voté CONTRE que ce soit au conseil supérieur de la Fonction publique territoriale ou au Conseil commun de la Fonction publique.**

**Les organisations syndicales appelaient les agent.es publics à se mobiliser ce 27 mars 2019.**

**À l'initiative de l'Union territoriale interprofessionnelle CFDT en liens avec les syndicats CFDT, une délégation de représentants syndicaux a été reçue par l'adjointe au cabinet du Préfet en compagnie de l'Unsa.**

**Nous avons pu redire que la CFDT était contre ce projet et remettre l'argumentaire CFDT.**

**Nous demandons l'ouverture du dialogue social puisque la CFDT a présenté de nombreuses propositions d'amendements à ce jour non retenues.**

**Nous avons exprimé notre désaccord** vis à vis du gouvernement qui tient un discours antinomique, les réformes se poursuivent sans dialogue social, sans tenir compte des résultats du « grand débat de société » et de la parole CFDT.

**Nous refusons l'élargissement des contrats CDD** à l'ensemble des catégories professionnelles sans garantie.  
**Travailler en CCD ne permet ni de se construire un avenir professionnel, ni un avenir personnel.**

**Non à la suppression des CHS-CT** (Comité d'hygiène et sécurité au travail). À peine les Chs-ct instaurés dans les collectivités territoriales voilà qu'il faudrait s'en séparer, sans savoir si leur action a été bénéfique pour les agent.es. Nous refusons dans l'intérêt des agent.es, de la défense de leurs conditions de travail, de l'amélioration de la qualité de vie au travail, la suppression des comités techniques et du CHS-CT pour créer une nouvelle instance à l'image du secteur privé.

**De même pour les commissions administratives paritaires** qui seraient vidées de leurs compétences.

Tout le volet promotion serait laissé à l'initiative de l'employeur.

Certains encadrants se félicitent de cette mesure car ils retrouveraient des marges de manœuvre vis-à-vis de leurs agents.

**C'est FAUX d'affirmer cela** car le statut public territorial est assez riche de mesures permettant à l'encadrant d'évaluer, de diriger les agent.es.

**La CFDT se place dans une démarche positive en demandant que tous les encadrant soient formés !**

**Nous refusons un salaire lié au mérite. Le salaire d'un agent doit lui permettre de vivre dignement mais le pouvoir d'achat, ce n'est pas simplement subvenir aux besoins essentiels. Le pouvoir d'achat c'est également, les loisirs, la culture, les études des enfants...permettre de se projeter un avenir.**

**L'action continue ! Réservez votre 9 mai 2019**  
**Prochain rendez-vous de mobilisation.**